

2025-06-12-05

**Financement du transport collectif et adapté
– Versements gouvernementaux tardifs**

Adoption lors du conseil d'administration de la Table des MRC de l'Estrie, le 12 juin 2025.

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif et adapté constitue un service essentiel pour assurer l'inclusion sociale, l'accès aux services de base et le dynamisme économique des communautés locales en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, en collaboration avec les MRC, contribue au financement des services de transport collectif et adapté via le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

CONSIDÉRANT QUE le financement public du transport collectif et adapté repose en grande partie sur des subventions gouvernementales, notamment par le biais des programmes tels que le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) et le Programme de subventions au transport adapté (PSTA);

CONSIDÉRANT QUE le financement gouvernemental dédié au transport collectif et adapté est crucial pour maintenir et développer l'offre de services de la région estrienne ;

CONSIDÉRANT QUE les versements gouvernementaux destinés au financement du transport collectif et adapté sont marqués par d'importants retards, créant des enjeux majeurs de trésorerie pour les MRC, leurs organismes délégataires et les populations desservies ;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations relatives au financement et aux délais de versements ont été exprimées à de multiples reprises auprès des instances gouvernementales compétentes sans qu'une réponse concrète et satisfaisante n'ait été apportée;

CONSIDÉRANT QUE les délais de versement accentuent les difficultés financières déjà existantes, notamment en lien avec l'augmentation des coûts d'exploitation résultant de la hausse des prix des carburants, de la pénurie de main-d'œuvre, des coûts élevés d'acquisition de véhicules et de l'augmentation des frais d'intérêt ;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle compromet directement l'atteinte des objectifs ministériels en matière de mobilité durable tels que définis dans *la Politique de mobilité durable 2030* et ses plans d'action successifs;

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC de l’Estrie a déjà adopté la résolution 2023-10-30-01 afin de réclamer une augmentation du financement et qu’il est aujourd’hui nécessaire de réitérer cette demande et de dénoncer explicitement les conséquences graves de la tardiveté des versements ;

CONSIDÉRANT QUE la situation persiste et exige une intervention plus soutenue et coordonnée auprès des autorités compétentes ;

PAR CONSÉQUENT, sur la proposition de Robert Roy, appuyé par Daniel Tétreault et adopté à l’unanimité :

IL EST RÉSOLU que le conseil d’administration de la Table des MRC de l’Estrie réitère sa déception face à l’insuffisance et aux retards répétés des versements de subventions pour le transport collectif et adapté ;

IL EST RÉSOLU de demander au gouvernement du Québec de revoir de toute urgence ses mécanismes de financement afin d’assurer des versements prévisibles, rapides et suffisants pour soutenir les opérations des services de transport collectif et adapté;

IL EST RÉSOLU de souligner que l’absence de correctifs immédiats met en péril la continuité des services, aggrave les inégalités territoriales et va à l’encontre des engagements gouvernementaux en matière de mobilité durable ;

IL EST RÉSOLU de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l’Union des municipalités du Québec (UMQ), aux députés de la région ainsi qu’aux ministères concernés.



Philippe-David Blanchette
Directeur général
Table des MRC de l’Estrie



Danielle Berthold
Substitut nommée en l’absence de la
présidente du conseil
d’administration
Table des MRC de l’Estrie